



# DoC'Actus

Bulletin d'information du centre de documentation en santé au travail en Limousin

**N°90, juillet 2015**

**Rappels des textes réglementaires [JORF, JOUE, norme, ...] : page 2**

**Les brèves : page 5**

**Rapports et études : page 9**

**Sur le Web : page 11**

**Les chiffres en plus : page 12**

**La boîte à outils : page 14**

**Humour : page 15**







## Circulaire

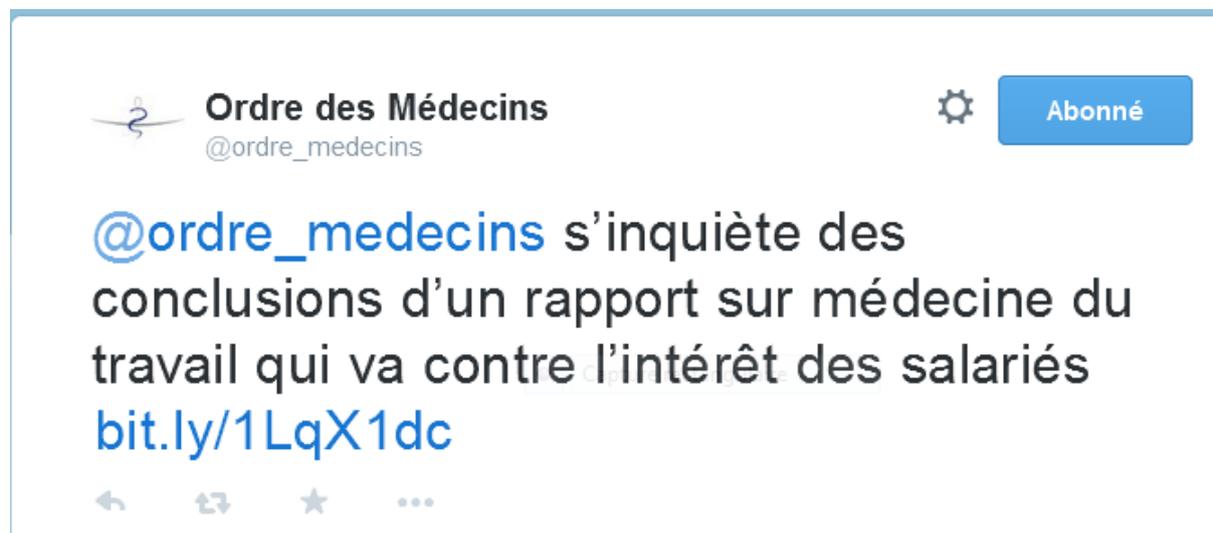
**Protection des travailleurs contre les risques chimiques dans les conteneurs et autres contenants de marchandises :** La Direction générale du travail (DGT) revient, dans une circulaire du 7 mai 2015, sur les risques chimiques présents dans les conteneurs de marchandises et autres contenants utilisés pour le transport et le stockage de marchandises. Tout en précisant les sites et les secteurs d'activités concernés et les risques encourus par les travailleurs, la Direction générale du travail rappelle les actions à engager pour assurer la sécurité des travailleurs (évaluer les risques professionnels, informer et former les travailleurs, etc.). L'administration du Travail appelle également les agents de contrôle à une vigilance accrue afin d'améliorer la mise en œuvre des différentes dispositions décrites dans la circulaire [Circ. DGT/CT2/2015/160 du 7 mai 2015](#). *LSQ, 1er juin 2015.*

## Norme AFNOR

**NF X35-702 Juin 2015 :** Sécurité des machines - Principes ergonomiques pour la **conception des cabines de tri des déchets recyclables secs ménagers et assimilés issus des collectes sélectives** [NF X35-702](#) .

**Résumé :** Le présent document définit les exigences à intégrer lors de la conception des cabines de tri manuel des déchets recyclables secs ménagers et assimilés issus des collectes sélectives. Ces exigences sont relatives aux structures, aux matériels, aux espaces et aux postes de travail nécessaires pour réaliser l'activité de séparation manuelle de ces déchets effectuée sur des tables de tri en cabine. *AFNOR, juin 2015.*

## Le tweet du mois



**Substitution de produits CMR, Retour d'expérience :** Interview de Bernard Fovet, cadre de santé et de Marie-Françoise Odou, médecin biologiste au CHRU de Lille. Une opération de substitution des produits cancérigènes-mutagènes-reprotoxiques des agents chimiques dangereux est en cours depuis 2013 au Pôle de Biologie Pathologie Génétique. Une [affiche](#) été réalisée pour présenter la démarche au colloque sur les cancers professionnels. Celle-ci peut être reprise par des laboratoires et dans d'autres secteurs d'activité. [Cdc.retraites](#), mars 2015.

**Santé au travail : L'infirmière santé-travail fait parler les salariés.** La réforme sur la médecine du travail, en 2012, a bouleversé l'examen annuel obligatoire. L'infirmière est au cœur de ce nouveau dispositif axé sur une écoute approfondie du salarié. Trois questions à Virginie Le Mauff, infirmière en santé-travail à Saint-Nazaire. [Ouest-France](#), le 27/04/2015.

**Un Européen sur trois au moins peut être exposé à l'amiante dans son milieu de travail et dans l'environnement :** Sur les 900 millions d'habitants de la Région européenne de l'OMS, un tiers environ vit dans des pays qui n'ont pas encore interdit l'utilisation de toutes les formes d'amiante, auquel ces personnes peuvent être exposées dans leur milieu de travail et dans l'environnement. Dans les pays où l'amiante est interdit, la population y reste exposée en raison de l'usage qui en a été fait. [OMS](#), le 01/05/2015.

**Le compte pénibilité pleinement appliqué à partir du 1er juillet :** La pleine application du compte pénibilité sera finalement reportée de six mois. Le premier ministre, Manuel Valls, a annoncé mardi 26 mai que la mise en œuvre des six derniers facteurs retenus dans le compte pénibilité se ferait à compter du 1er juillet 2016, les quatre premiers ayant déjà été pris en compte depuis janvier. Ce report « ne pénalise pas les salariés concernés en 2016 », qui bénéficieront in fine de « points équivalents à une année entière », a-t-il précisé. [Le Monde.fr](#), le 26/05/2015.

**Q/R : Travail de nuit et périodicité des visites :** Est-il possible de déroger légalement à la périodicité de 6 mois pour les visites médicales des travailleurs de nuit, en mettant en place des entretiens infirmiers en santé au travail ? L'équipe juridique de l'ISTNF répond à cette question en rappelant les points juridiques toujours d'actualité. [Lire les commentaires](#). *ISTNF*, le 29/05/2015.

**Services de soins infirmiers à domicile :** Parution d'un recueil qui rassemble dans un seul document les règles applicables à ces services et les explicite. Il permet, en outre, grâce à la participation de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) à l'élaboration de cet ouvrage, de faire le lien avec les recommandations de bonne pratique émises par l'agence. [Lire le recueil](#). *Direction Générale de la cohésion sociale*, mai 2015.

**Comment en vient-on à péter un câble au travail ?** Fin mai, le député PS Benoît Hamon déposait plusieurs amendements au projet de loi sur le dialogue social à l'Assemblée nationale, visant à faire reconnaître l'effondrement au travail, plus connu sous le nom de « burn out » comme maladie professionnelle. A la une des médias depuis quelques années, et pourtant irrémédiablement flou, le « burn out » ne cesse d'intriguer. Comment arrive-t-on à l'épuisement? **Réponses avec Christophe Dejours, psychiatre et spécialiste de la souffrance au travail.** [Les Inrocks](#), le 01/06/2015.

**Rester debout au moins deux heures par jour sur son lieu de travail, de nouvelles recommandations britanniques :** Un employé ou salarié passe près de 75% de son temps assis à son bureau. Pour lutter contre la sédentarité professionnelle, associée à de nombreuses pathologies, le gouvernement britannique a émis un premier ensemble de recommandations. Les bureaux verticaux se développent avec un objectif : limiter la position assise au maximum. [La dépêche](#), le 03/06/2015.

**Construire en permanence la prévention des cancers professionnels : Un nouvel Avis d'experts.** Le nouveau volume de la collection « Avis d'experts » de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), publié par EDP Sciences, propose de faire le point sur les connaissances sur les cancers professionnels. L'INRS a associé à la réalisation de cet ouvrage une douzaine d'organismes qui ont pour point commun de tous œuvrer, chacun dans son domaine d'activité et avec ses compétences particulières, à la prévention des cancers professionnels. [En savoir plus...](#) INRS, 2015.



**Fiches de données de sécurité : nouvelle version de l'annexe II du règlement REACH.** Depuis le 1er juin 2015, une nouvelle version de l'annexe II du règlement REACH relative aux exigences concernant l'établissement des fiches de données de sécurité est applicable. A partir de cette date, les employeurs doivent demander le nouveau format de FDS qui selon le règlement 1272/2008 5CLP est modifié selon un format qui prévoit notamment :

- Une nouvelle organisation des sous-rubriques et des informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité
- Ajout de nouvelles informations dans la Fiche de Données de Sécurité pour augmenter la sécurité
- Aucune sous-rubrique de la Fiche de Données de Sécurité ne doit être vide

Les fiches de données de sécurité fournies à tout destinataire avant le 1er juin 2015 peuvent continuer à être utilisées jusqu'au 31 mai 2017 et ne doivent être conformes à la nouvelle annexe qu'après cette date. [Site STL](#), le 05/06/2015.

**ITW : "Le coût du bore-out est aussi professionnel car le salarié perd à terme son employabilité"** : Surqualification, faible mobilité, réorganisations multiples... Après le burn-out, le "bore-out" ou syndrome de l'épuisement par l'ennui, gagne les entreprises. Jean-Claude Delgènes, directeur général du cabinet Technologia décrypte les causes de ce phénomène et donne quelques conseils aux DRH. [Actuel-RH](#), le 11/06/2015.



**Attention, la réglementation Amiante change au 1<sup>er</sup> juillet** : la baisse des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) prévue par le décret amiante du 4 mai 2012 sera effective le 1er juillet. Précédemment fixée à 100 fibres par litre (f/l) en concentration moyenne sur 8 heures, la VLEP est abaissée à 10 f/l. Un décret modificatif allant dans ce sens devrait être publié avant le 1er juillet. [PIC Magazine](#) le 12/06/2015.

**Drogues et travail : qui consomme quoi ?** : Les consommations de drogues illicites, d'alcool et de tabac varient selon les secteurs professionnels. François Beck, directeur de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, a étudié ces différentes habitudes de consommation. [Paris Match](#), le 12/06/2015.

**Nouvelle offensive pour reconnaître le burn out comme maladie professionnelle** : La CFDT prône d'abaisser à 0%, contre 25% actuellement, le taux d'incapacité permanente permettant de déposer un dossier de demande de reconnaissance de l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle. [Le Figaro.fr](#), le 13/06/2015

**Les demandes d'aménagement de poste et de mi-temps thérapeutique en hausse, selon les médecins du travail** : Le ressenti des médecins du travail sur l'augmentation des arrêts de durée en nombre ou en durée varie selon leur territoire d'exercice ou les secteurs d'activité des salariés dont ils assurent le suivi. Néanmoins, le premier constat reste une augmentation des arrêts de plus longue durée, en lien avec les risques psychosociaux (RPS). [Le Quotidien du Médecin](#), le 15.06.2015

**ITW, Corinne Berthaud : "Je suis contre la reconnaissance du burn-out en maladie professionnelle"**. Alors que s'ouvre la 12<sup>ème</sup> semaine de la qualité de vie au travail ce lundi, Corinne Berthaud, spécialiste des troubles psycho-sociaux (violence au travail) dénonce ce qu'elle considère comme un harcèlement institutionnel à tous les niveaux, en France. [La Tribune](#), le 15/06/2015.





**Reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle :** Le Sénat a retiré, le 24 juin dernier, le burn-out de la liste des maladies professionnelles. A l'occasion du débat en première lecture, l'Assemblée nationale avait

inscrit dans le projet de loi sur le dialogue social que les maladies psychiques pouvaient être reconnues comme maladies professionnelles. [Le Monde](#), le 25/06/2015.

### **Le Rapport Issindou dans la presse:**

**Médecine du travail : vers des visites obligatoires tous les cinq ans :** Le rapport parlementaire suggère de réserver la vérification de l'aptitude à certains postes à risques et de libérer du temps pour que les médecins du travail aillent dans l'entreprise. [Les Echos](#), le 27/05/2015.

### **Médecine du travail : le traitement de choc :**

Un rapport, publié le 26 mai dernier par le gouvernement, préconise que la visite d'aptitude ne reste systématique que pour les salariés occupant des postes à risque et suggère d'espacer les visites obligatoires. [Le Parisien](#), le 27/05/2015.

**Médecine du travail : les salariés aux postes à risque bénéficieront d'une surveillance renforcée** L'Assemblée nationale a intégré le 28 mai dernier au projet de loi sur le dialogue social plusieurs mesures d'un [récent rapport sur la médecine du travail](#) prônant d'assouplir le contrôle de l'aptitude. Les députés ont ainsi décidé de renforcer la surveillance des salariés occupant des postes à risque. Aujourd'hui, le code du travail prévoit une visite médicale obligatoire pour tous les salariés, avant l'embauche ou la fin de la période d'essai, pour vérifier leur aptitude au poste de travail. Une fois embauchés, les salariés ont une visite au minimum tous les deux ans en principe. [Le quotidien du Médecin](#), le 29/05/2015.

**L'Assemblée nationale adopte la loi sur le dialogue social qui aménage la médecine du travail :** Les députés ont adopté ce mardi 2 juin en première lecture le projet de loi sur le dialogue social, par 301 voix pour, contre 238. L'article 19, enrichi lors de la discussion publique par plusieurs amendements du député socialiste Michel Issindou, inspirés de son rapport intitulé « aptitude et médecine du travail », contribue à réformer la médecine du travail. [Le Quotidien du médecin](#), le 02/06/2015.

**Aptitude et médecine du travail: Asdpro tire la sonnette d'alarme** Cette association s'adresse aux présidents des groupes parlementaires afin qu'ils ne retiennent pas les préconisations d'un « groupe de travail » qui remettent en cause les fondements d'une clinique médicale du travail au service exclusif de la santé des salariés et transforme la médecine du travail en médecine sécuritaire ou d'arbitre de l'employabilité. [Association d'aide aux victimes et aux organisations, confrontées aux Suicides et Dépressions Professionnels \[ASDPRO\]](#), le 03/06/2015.

**La réforme de la médecine du travail inquiète les professionnels :** Le projet de loi sur le dialogue social, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, entérine un certain nombre de propositions du rapport Issindou sur la médecine du travail. Si le gouvernement semble souhaiter aller vite, les professionnels de la santé au travail alertent sur certaines mesures susceptibles, selon eux, d'altérer le suivi médical des salariés. [Actuel-Rh](#), le 04/06/2015.

**Médecine du travail : trois changements majeurs s'annoncent.** Plusieurs amendements au projet de loi sur le dialogue social ont été adoptés à l'Assemblée nationale le 2 juin dernier. Le point sur la médecine du travail. [L'Express](#), le 05/06/2015.

**Vers une médecine du travail au rabais :** N'ayant pu accéder à la demande patronale de suppression de la visite médicale périodique, le gouvernement se « contenterait » de la faire passer de 2 à 5 ans. Des amendements inspirés de son rapport ont déjà été introduits dans le projet de loi sur le « dialogue social ». [L'Humanité](#), le 11/06/2015.



**"Emergence" de pathologies d'origine toxique en milieu professionnelle** : rôle du Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P) dans le repérage. Ce diaporama de 38 pages a été présenté par Catherine NISSE, maître de conférence des universités, praticien hospitalier, Pathologie professionnelle et Environnement - Pole S3P - CHRU Lille, Département universitaire de Médecine et santé au travail, Faculté de médecine de Lille, au cours de la matinée Marcel Marchand organisée par l'ISTNF le 28 mars 2015. *Istnf.fr, le 17/06/2015.* [Consulter le diaporama.](#)

**L'alternative aux phtalates : vraiment sécuritaire?** : Le DINCH, un plastifiant couramment utilisé que l'on retrouve dans différents articles en contact avec le public, tels que les dispositifs médicaux, les jouets pour enfants ou encore l'emballage alimentaire, n'est peut-être pas aussi sécuritaire qu'on le croyait. En effet, selon une nouvelle étude publiée par une équipe de l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill (IR-CUSM) à Montréal, le DINCH aurait des effets biologiques sur les processus métaboliques des mammifères. [Publications Mc Gill](#), juin 2015.

**Enquête sur les arrêts de travail** : A la demande de [REHALTO](#), Opinionway a réalisé une enquête auprès de DRH et de salariés d'entreprises de plus de 50 personnes sur la problématique des arrêts de travail. Cette étude met en évidence les axes de compréhension des arrêts. Au-delà de l'impact économique, l'arrêt de travail est un véritable indicateur de la santé de l'entreprise, du climat social et de sa capacité à mobiliser ses salariés ou ses agents. *Juin 2015*

- [Lire le communiqué de presse.](#)
- [Consulter les résultats de l'enquête.](#)

**Les actes du colloque "la coopération médecin infirmier en santé au travail et le DPC" sont disponibles** : Pour les consulter, consulter le site [E.pairs](#), *le 17/06/2015.*

**26<sup>èmes</sup> Journées franco-suisse de santé au travail** : Strasbourg, les 11 et 12 juin 2015. Vous pouvez consulter le programme et les actes, [ICI](#).

**Les souffrances psychiques au travail plus couramment détectées** : Les souffrances psychiques sont plus couramment détectées en France, selon une étude publiée le 22 juin dernier qui relève parallèlement que dépression, anxiété liée à l'emploi et burn-out touchent plus fréquemment les femmes que les hommes. [L'express](#), *le 23/06/2015.* [Lire le BEH n° 23 – 23 juin 2015.](#)

**Risques psychosociaux et situation économique des entreprises** : La situation économique d'une entreprise peut avoir un impact sur les conditions de travail de ses salariés et, en particulier, sur leur exposition aux risques psychosociaux. [Lire l'étude de la DARES](#), *le 24/06/2015.*

**Résultats de l'enquête ESENER 2 en matière de SST** : L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a présenté le 23 juin dernier au Parlement européen à Bruxelles les principales conclusions de la deuxième enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER 2). Ce sont les facteurs de risques psychosociaux et musculosquelettiques qui sont les plus répandus sur les lieux de travail en Europe, et l'évaluation du risque est toujours considérée comme la meilleure façon de lutter contre ces risques. [EU-OSHA](#), *le 23/06/2015.*

- [Lire le communiqué de presse](#)
- [Lire un résumé des conclusions de l'ESENER 2](#) (dans les 25 langues de l'UE)
- [Examiner les conclusions en utilisant le tableau de bord en ligne de l'enquête](#)

## Synthèse Stat' n° 13 : Les expositions aux risques professionnels - Les produits chimiques.

Ce numéro de Synthèse Stat' décrit, au travers de fiches, les expositions professionnelles des salariés aux différents agents chimiques.

- [13 - Les expositions aux risques professionnels - Les produits chimiques - Enquête Sumer 2010 \(pdf - 5.2 Mo\)](#)

### Sur le Web :

**1er juin 2015 : nouvel étiquetage pour les substances et les mélanges chimiques. Seirich : un nouvel outil d'évaluation du risque chimique en ligne.** Seirich (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) permet aux entreprises de s'informer sur les produits chimiques et de repérer les plus dangereux. [INRS](#), 01/06/2015.

**Risque chimique :** Consulter également le document de la DIRECCTE des Pays de Loire

- « [Travail et produits chimiques : liaisons dangereuses. De la démarche de prévention.... à l'obligation de protection](#) ». [116 pages].

**Classifindex : une nouvelle application mobile pour identifier et maîtriser les dangers des produits chimiques.** Flammes, têtes de mort, point d'exclamation... ces cryptogrammes qui figurent sur les étiquettes de nos produits chimiques concernent les mentions de dangers qui sont souvent difficiles à décrypter. Une tâche que résout l'application mobile Classifindex développée par le CNRS, grâce à une base de données qui répertorie tous les éléments d'étiquetage. [Info-Expoprotection](#) le 15/06/2015. [Classifindex sur le site du CNRS](#).

**Médecins traitants: conseils pour la prise en charge de patients en souffrance au travail :** Le site SISTEPACA a mis à jour son [dossier](#) à l'attention de **médecins non spécialistes en santé au travail** cherchant à accompagner leurs patients confrontés à une souffrance liée au travail. *SISTEPACA*, juin 2015. *Signalé par l'ISTNF*.

**Base de données BIOTOX : Une nouvelle version :** BIOTOX vient d'être mise à jour en juin 2015, avec entre autre comme nouveauté l'ajout de deux fiches substances : le bisphénol A et le 5-fluorouracile. La base de données a été totalement refondue et propose des contenus plus riches, un meilleur confort de navigation et un design modernisé, adapté aux terminaux mobiles. [INRS](#), le 08/06/2015.

**Diplus, un outil en ligne pour évaluer les risques professionnels dans les TPE (Moins de 10 salariés) :** Cet outil propose un questionnaire qui permet au chef d'entreprise de façon autonome d'effectuer un état des lieux santé et sécurité de son entreprise de manière simple et rapide en 3 étapes pour obtenir son plan d'action :

- Répondre en quelques clics aux 17 questions sur les cinq piliers de la santé sécurité,
- Obtenir un score et les résultats accompagnés d'un plan d'actions simples et hiérarchisées,
- Mettre en place les actions recommandées pour profiter de leurs bénéfices.

Pour que le plan d'action soit le plus adapté possible, Diplus recommande de répondre de manière spontanée et directe. La situation cochée doit correspondre à la situation de l'entreprise. [Consulter le site dédié](#). *Direccte et Carsat de Midi-Pyrennées, CMA de Haute Garonne. Juin 2015.*

**L'EU-OSHA présente son nouveau site internet :** nouvelle version du site web institutionnel, dotée d'une présentation originale et d'un système de navigation simple d'utilisation. [Découvrir le nouveau site](#). 10/06/2015.

## Les chiffres en plus :

**Les salariés européens inégaux face au bonheur au travail** : Le bonheur au travail ne se vit pas de la même façon d'un bout à l'autre de l'Europe, avec en moyenne près de quatre salariés sur dix qui se disent "souvent" heureux, mais de fortes disparités entre pays, selon un baromètre publié le 2 juin dernier. Si la gestion des compétences reste le casse-tête des organisations dans une Europe du Sud où le maintien de l'emploi (et du pouvoir d'achat) demeure la priorité n°1, le temps de travail revient sur le devant de la scène chez les salariés anglais, allemands ou suédois. Avec à la clé un autre challenge RH de taille pour les entreprises : (re)définir l'organisation du travail à l'ère du « blurring », qui accroît les tensions et déséquilibres, en particulier chez les managers. [L'Express](#), le 02/06/2015

**Et chez nous ?** La France, un cas à part [Extrait]

Les salariés français restent :

- les plus démotivés d'Europe : 38% France vs. 29% Europe.
- les plus mécontents de la reconnaissance, du respect et de la rémunération :
- 52% ne sont pas satisfaits de la reconnaissance de leur implication dans leur travail vs. 46% des européens,
- 43% ne sont pas satisfaits du respect avec lequel ils sont considérés vs. 33% pour les européens,
- 61% ne sont pas satisfaits de leur rémunération fixe vs. 51% des européens.
- Paradoxalement, seulement 75% des français estiment consacrer trop de temps à leur travail, soit 5% de moins que la moyenne européenne (80%).

**Télétravail, une meilleure qualité de vie mais plus de travail.** 95% des télétravailleurs estiment que leur qualité de vie est meilleure selon une enquête menée par Obergo (Observatoire spécialisé dans le télétravail). Toutefois, 61 % affirment que leur temps de travail est finalement plus long, une partie des moments dégagés en échappant aux transports étant échangée contre du travail, tandis que les pauses tendent à disparaître..... [Pour en savoir plus.](#) LSQ, du 08/06/2015.

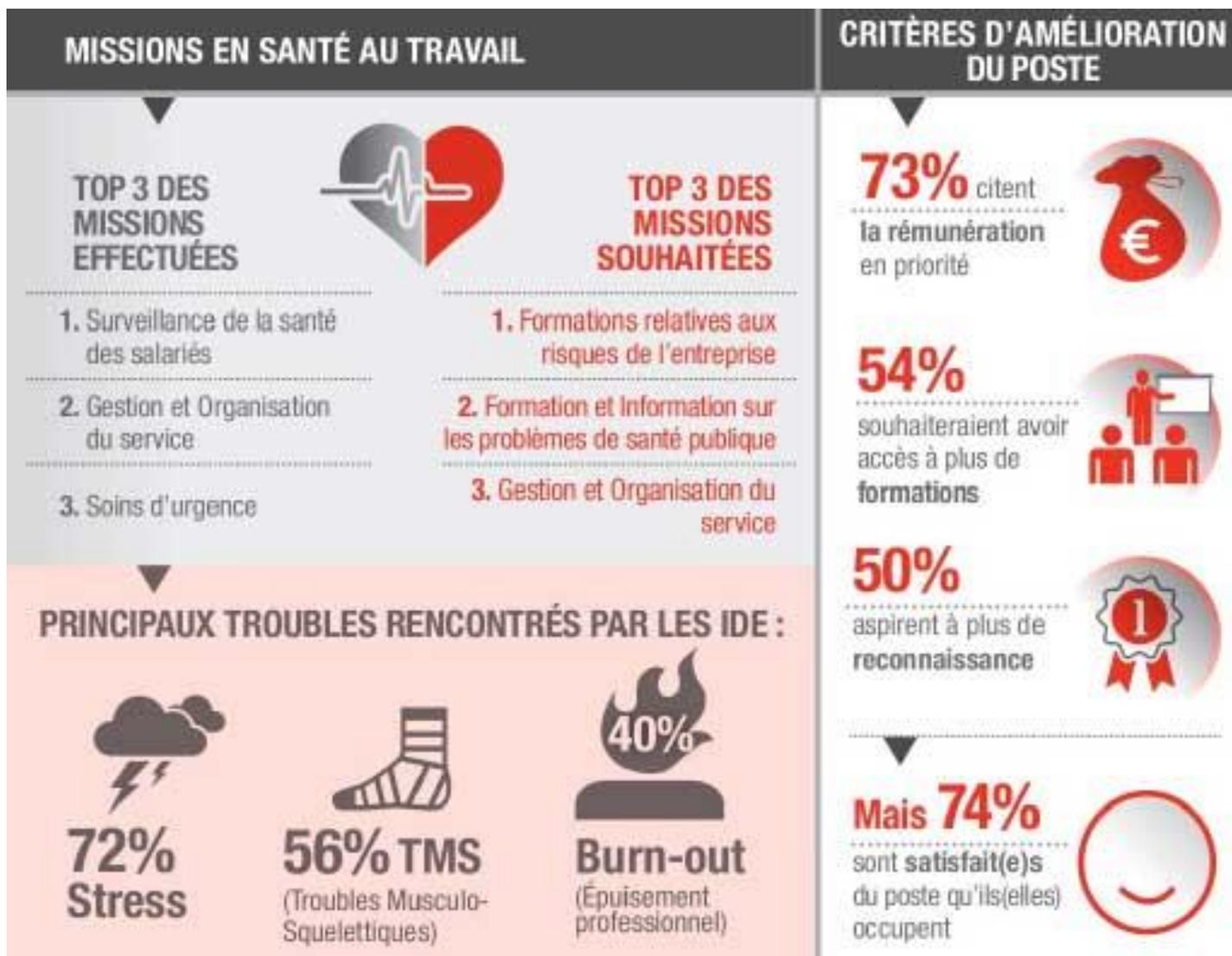
**Travailler pendant la grossesse, pas toujours facile : Femme enceinte et environnement professionnel.** Pour la Fondation PremUp, Odoxa s'est intéressé aux enjeux liés à l'environnement professionnel des femmes enceintes dont la santé conditionne celle de l'enfant à naître. **Le sondage montre que l'information sur les risques liés à la grossesse et leurs conséquences est quasi inexistante sur le lieu de travail.** Cela est d'autant plus préjudiciable que les connaissances des femmes sur ces risques et conséquences sont imparfaites. Très peu d'aménagements du poste de travail pendant la grossesse sont par ailleurs proposés par les entreprises ou, en tout cas, les salariées ignorent très largement qu'ils existent. Les femmes de 25-34 ans, les plus concernées par la grossesse, s'avèrent être celles dont la perception est la plus négative sur la situation de la femme enceinte au travail. ODOXA, juin 2015.

- [Télécharger le sondage](#)

**IDEST** : Selon les résultats d'une [étude Page Personnel](#), 58 % des infirmiers seraient intéressés par un poste dans le secteur de la santé au travail motivés notamment par le développement de nouvelles compétences. Les IDE souhaitent travailler dans ce secteur afin de :

- former aux risques de l'entreprise ;
- former et informer sur les problèmes de santé publique ;
- gérer et organiser le service.

[Pour en savoir plus](#)..... *Infirmiers.com*, le 08/06/2015.



## La boîte à outils

**Guide de conception ou d'amélioration des postes d'accueil et des activités de bureaux :** Pour prévenir les atteintes possibles de la santé, voici un guide permettant de concevoir ou d'améliorer le poste d'accueil ou tout autre poste avec activités de bureau. [Ce guide](#) revisite les différentes composantes des activités d'accueil et de bureau afin d'apporter des conseils de prévention. Il s'adresse aux employeurs et aux salariés. [ST 72](#) – 18/05/2015 – 39 pages.

**Attention aux tiques :** Une brochure de prévention contre les piqûres de tiques éditée par la SUVA. A défaut de protection absolue, il est nécessaire de prendre quelques précautions. [Consulter le document](#), mai 2015, 14 pages.

**Civilité en milieu de travail :** Saluer ses collègues le matin, se regarder dans les yeux lorsqu'on se parle, ne pas exclure des collègues lors d'une activité, cela peut sembler banal. Cependant, à la longue, le manque de civilité a de lourdes conséquences tant pour les travailleurs que pour l'organisation. Découvrez-en plus sur la civilité en milieu de travail dans ce **dossier spécial** : Vidéos, et outils, [Télécharger l'infographie...PortailRH](#), le 03/06/2015.

**Souffrance et travail : regards croisés :** Souffrance et Travail met en ligne, en formats téléchargeables, tous ses outils de formations : textes, diaporamas et vidéos. Ce sont les supports qu'ils utilisent eux-mêmes lors de formations et conférences et qui sont ici mis à disposition des CHSCT, managers, syndicats, médecins du travail, psychologues... et tous les autres acteurs du travail. [Aller sur le site Souffrance et travail](#). Juin 2015.

**Conduire un projet d'amélioration des Conditions de Travail dans le secteur de l'agroalimentaire :** Les bonnes questions à se poser pour réussir un projet d'investissement en y intégrant la prévention des risques. *Aract Nord/Pas de Calais*, juin 2015. [Consulter le guide méthodologique](#).

**Qualité acoustique des crèches: un guide publié par le CNB.** Le Conseil national du bruit vient de publier un guide destiné aux concepteurs de crèches, jardins d'enfants et haltes-garderies, visant à les aider à mieux prendre en compte l'environnement sonore dans ces établissements. 24 pages. [CNB](#), le 18/06/2015.

- [Télécharger le guide](#) [24 pages]

**L'INCa vient de publier une nouvelle brochure :** "Nutrition et cancers - Alimentation, consommation d'alcool, activité physique et poids". Dans le domaine de la prévention des cancers, la nutrition au sens large (c'est-à-dire l'alimentation, mais aussi la consommation d'alcool, l'activité physique et le poids) occupe une place particulièrement importante. Ce document propose d'y voir plus clair sur ce qui peut aider à limiter les risques de cancer. [InCa](#), juin 2015.

- [Télécharger la brochure](#). [16 pages]

**Comprendre les symboles, ça peut sauver des vies :** Deux petits films belges humoristiques pour montrer l'importance de la compréhension des nouveaux symboles de danger. [Regarder les vidéos sur le site](#) de symbolesdanger.be.

## Humour :

Comment faire le lien entre la santé au travail (mauvaises postures) et le cinéma : **c'est simple, relevez la tête !!** « Les micro-écrans sont d'ores-et-déjà un sujet de santé au travail, les voilà devenir un enjeu culturel. Avec humour, cette bande-annonce réunit les deux problématiques... »

- [Regarder la vidéo !](#)

Source : [Ergopuremalt](#), juin 2015.

**Regarder des vidéos de chats (même au travail) est bon pour le moral et la productivité :** Selon une étude [publiée dans la revue Computers in Human Behavior](#), regarder des vidéos de chat permettrait de chasser les émotions négatives et de connaître un regain d'énergie. [Huffingtonpost](#), le 17/06/2015. [Regardez la vidéo !](#)